

Rapport de la Présidente du jury des concours externe et interne de Secrétaire des Affaires étrangères du cadre Orient au titre de 2024

Je souhaite en premier lieu remercier très vivement le Bureau des concours de la Direction des Ressources Humaines du MEAE qui a organisé l'écrit et les oraux du concours avec une remarquable efficacité et soutenu candidats et jurys pendant toute la durée des épreuves, ainsi que tous les membres du jury pour leur engagement, leur disponibilité et pour leurs contributions à ce rapport.

I / Statistiques

➤ *Rappel du nombre de postes offerts*

	CONCOURS INTERNE	CONCOURS EXTERNE
ASIE MÉRIDIONALE ET EXTRÊME-ORIENT	3	3
EUROPE ORIENTALE ET ASIE CENTRALE	3	3
MAGHREB, MOYEN-ORIENT, AFRIQUE	3	3

Le nombre total de postes offerts dans chaque section en 2024 (6 postes) était identique à celui de 2023, mais la répartition entre internes et externes était différente (9 postes pour chacun des deux concours en 2024 au lieu de 6 postes pour le concours interne et 12 pour le concours externe en 2023).

➤ *Présence et désistements*

En 2024 le Bureau des concours a enregistré un nombre élevé d'inscrits (359 au concours externe, 76 au concours interne), qui traduit une augmentation pour le concours externe (328) et une stabilité pour le concours interne (75) par rapport à l'année 2023.

Seuls 181 candidats, parmi les inscrits, ont été effectivement présents aux épreuves écrites (145 candidats pour le concours externe et 36 pour le concours interne). Ils étaient répartis comme suit, dans les 3 sections :

- Europe orientale et Asie centrale : 52 externes et 11 internes

- Asie méridionale Extrême-Orient : 31 externes et 7 internes
- Maghreb, Moyen-Orient, Afrique : 62 externes et 18 internes

39 candidats ont été déclarés admissibles au concours : 16 internes et 23 externes (3 internes et 7 externes pour la section AMEO ; 6 internes et 6 externes pour la section EOAC ; 7 internes et 10 externes pour la section MMOA). Un candidat interne et deux externes se sont désistés et n'ont donc pas passé les épreuves d'admission.

➤ **Répartition des candidats présents aux épreuves écrites par sexe**

	INTERNE	EXTERNE	TOTAL	TAUX
HOMMES	22	79	101	64 %
FEMMES	14	66	80	36 %

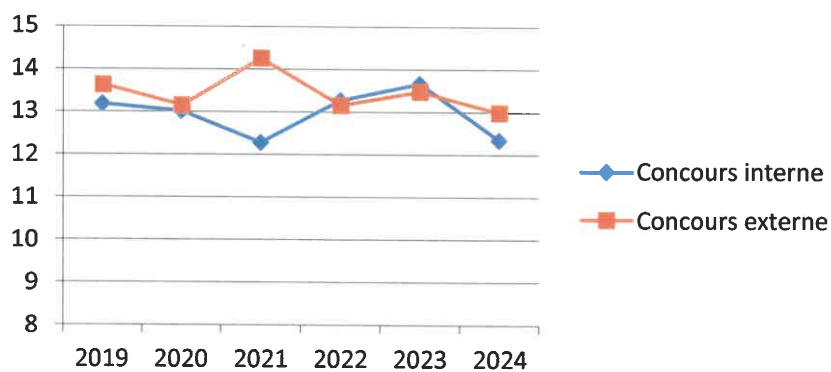
Un peu plus d'un tiers de femmes étaient présentes pour presque deux tiers d'hommes aux épreuves écrites. Aux épreuves d'admission, on n'atteint pas davantage la parité, même si on observe un meilleur équilibre dans la liste des candidats internes (40% de candidates et 60% de candidats) que dans celle des externes (un tiers de candidates pour deux tiers de candidats). En revanche, au final, 8 femmes ont été admises et 8 hommes, montrant que cette fois, l'oral n'a pas desservi les candidates.

➤ **Evolution de la moyenne générale aux épreuves écrites (/20)**

	INTERNE	EXTERNE
2021	9,86	10,09
2022	9,34	10,27
2023	10,71	10,67
2024	10,36	9,61

➤ **Evolution de la moyenne générale aux épreuves obligatoires d'admission (/20)**

	INTERNE	EXTERNE
2019	13,18	13,62
2020	13,01	13,14
2021	12,28	14,25
2022	13,27	13,15
2023	13,66	13,47
2024	12,34	12,98



➤ **Nombre et taux de notes éliminatoires par matière**

ÉPREUVES OBLIGATOIRES	INTERNE		EXTERNE	
	NOMBRE DE NOTES ELIMINATOIRES	%	NOMBRE DE NOTES ELIMINATOIRES	%
ANGLAIS	8	22,2%	40	27,6%
ARABE LITTÉRAL	6	42,9 %	29	59,2%
CHINOIS (MANDARIN)	1	50%	4	25%
HEBREU	0	0%	0	
HINDI	1	0%	1	
JAPONAIS	3	75%	5	38,5%
MANDINGUE	0	0%	0	0%
PERSAN	0	0%	1	14,3%
RUSSE	1	10%	13	34,2%
SWAHILI	1	33,3%	2	22,2%
TURC	1		5	20%

On notera le nombre élevé de notes éliminatoires en anglais et en arabe littéral pour les deux concours.

➤ **Moyennes générales aux épreuves écrites (/20)**

	INTERNES	EXTERNES
ECONOMIE	8,92	8,55
CIVILISATION EUROPE ORIENTALE ET CENTRALE	9,82	9,91
CIVILISATION ASIE MERID. ET EXTREME ORIENT	10,86	11,66
CIVILISATION MAGHREB, MOYEN-ORIENT, AFRIQUE	10,83	10,23
QUESTIONS INTERNATIONALES	10,90	8,45
DROIT PUBLIC	11,35	10,98
ARABE LITTERAL	9,21	7,28
CHINOIS (MANDARIN)	7,5	10,09
HEBREU	15,50	15
HINDI	15	7,25
JAPONAIS	7,1	9,98
MANDINGUE		18
PERSAN		12,29
RUSSE	13,8	11,72
SWAHILI	9,17	11,87
TURC	8,5	9,36

➤ **Moyennes générales aux épreuves obligatoires d'admission (/20)**

ÉPREUVES OBLIGATOIRES	INTERNE		EXTERNE	
	NOMBRE DE CANDIDATS	MOYENNE	NOMBRE DE CANDIDATS	MOYENNE
ENTRETIEN AVEC LE JURY	15	11,26	22	9,55
INTERROGATION SUR L'UE	15	11,9	21	14,07
ANGLAIS	15	11,73	22	12,77
SECTION ASIE MÉRIDIONALE ET EXTRÊME-ORIENT				
CHINOIS (MANDARIN)	1	11,00	5	14,20
HINDI	1	14,00		
JAPONAIS	1	16,00	2	16,25

SECTION EUROPE ORIENTALE ET ASIE CENTRALE				
PERSAN			1	10,50
RUSSE	6	16,00	3	17,50
TURC			1	19,00
SECTION MAGHREB, MOYEN-ORIENT, AFRIQUE				
ARABE LITTERAL	4	15,00	7	13,79
HEBREU	1	16,50	1	17,00
SWAHILI	1	13,50	2	15,00

On notera la moyenne décevante des candidats externes à l'épreuve d'entretien. A l'inverse, les moyennes des langues de spécialité ont souvent été excellentes, pour les candidats externes comme pour les internes.

➤ **Nombre de postes pourvus**

Section	Nombre de postes offerts	Nombre de postes pourvus
INTERNE		
AMEO	3	2
EOAC	3	2
MMOA	3	4
EXTERNE		
AMEO	3	3
EOAC	3	2
MMOA	3	3

A l'admission, tous les postes offerts n'ont pas été pourvus, en raison du caractère décevant des résultats des candidats de la section Asie méridionale-Extrême-Orient des deux concours, plusieurs admissibles ayant en particulier obtenu des notes éliminatoires aux épreuves de langues. Seuls 8 candidats ont été déclarés admis pour chacun des deux concours et, pour le concours interne, le jury a décidé de transférer un poste de la section Europe-Asie centrale à la section Maghreb, Moyen-Orient, Afrique, compte tenu des résultats insuffisants des candidats de la première et des bons résultats de ceux de la seconde.

II – Comptes rendus des jurys respectifs sur les différentes épreuves et commentaires de la présidente

II /A - Epreuves d'admissibilité

Les membres du jury ont déploré un certain manque de qualité dans les productions, malgré la présence d'excellentes copies. Ainsi, un nombre significatif de candidats n'a pu passer la barre de l'admissibilité, soit par manque de points, soit en raison d'une mauvaise note dans les épreuves éliminatoires.

1/ Civilisation

- Asie méridionale et extrême Orient

Le sujet (sur la portée des évolutions démographiques en Asie) semble avoir peu inspiré les candidats. Malgré une formulation volontairement vague, peu de candidats ont su problématiser intelligemment le sujet et nombre d'entre eux se sont cantonnés à une énumération, parfois approximative, de situations nationales sans arriver à en tirer des réflexions ou des enseignements de portée plus générale.

Par ailleurs, nombre de candidats plaquent sur le sujet un modèle de plan, sans doute enseigné dans les préparations au concours, qui prévoit une dernière partie sur le rôle de la France et l'Union Européenne, que le sujet n'appelait pas forcément. Si quelques copies ont intégré habilement ce point dans leur réflexion, la plupart l'ont fait avec une maladresse qui les a conduits à des hors sujet.

Les correcteurs ont également noté une spécialisation géographique des candidats parfois très marquée, conduisant à des copies déséquilibrées en particulier au profit de la situation en Asie du Nord-Est, poussant même un candidat à ne pas mentionner une seule fois l'Inde, pays le plus peuplé au monde.

Sur un point plus positif, les correcteurs ont relevé moins de fautes d'orthographe et de syntaxe que lors des précédentes éditions du concours.

- Afrique du Nord et Moyen Orient

Le sujet de civilisation suscitait une réflexion sur la nature, les conséquences et l'impact des recompositions géopolitiques affectant la zone ANMO dans le système international d'alliances. Il a été globalement bien compris, à l'exception de quelques hors sujets sanctionnés par des notes inférieures à 9. Les meilleures copies ont fait preuve d'un recul critique tout en montrant une connaissance précise des dynamiques à l'œuvre ; elles ont su établir une typologie des dynamiques de multi-alignement et en analyser l'impact sur notre diplomatie. Celles qui intégraient une réflexion sur les dynamiques économiques qui conditionnent cette recomposition, démontrant ainsi une capacité d'analyse multi disciplinaire, ont également été valorisées.

- Europe orientale et Asie centrale

63 concurrents ont composé, dont 32 ont obtenu une note supérieure à la moyenne. A l'exception d'un nombre réduit de copies de très faible niveau, la plupart des candidats ont rendu des compositions honorables, dont plusieurs de très bonne facture, bien rédigées, bien

informées et présentant une réflexion rigoureuse sur un sujet qui réclamait une mise en perspective et une compréhension d'enjeux complexes.

- **2 / Questions internationales**

- Concours interne

Pour l'épreuve optionnelle de questions internationales du concours interne, les copies présentaient une grande homogénéité de niveau, voire une certaine standardisation. Elles se ressemblaient beaucoup et très peu se démarquaient, par exemple, par une approche créative. Or, la capacité à faire preuve d'originalité est sans aucun doute une qualité et une ressource utile au Département. Les copies présentaient néanmoins une bonne connaissance du fonctionnement interne du ministère (rôles et répartitions des tâches entre les Directions, modèles des notes).

Le manque de recul de nombreux candidats ne leur a pas permis de replacer le sujet dans un contexte général. Leur difficulté à en cerner les enjeux et plus particulièrement les enjeux pour la France (notamment en ce qui concerne nos intérêts nationaux et européens) a interpellé le jury. Les candidats lui ont aussi paru éprouver des difficultés à formuler des recommandations réellement opérationnelles.

Le jury a enfin relevé dans de trop nombreuses copies un nombre important de fautes d'orthographe, de grammaire et de syntaxe, parfois basiques.

- Concours externe

Le jury a invité les candidats à composer sur « la politique étrangère à l'heure des crises climatique et environnementale ». La plupart des copies ont échappé au travers d'une exposition de connaissances scolaires, et produit des plans originaux, en tout cas personnels. Pour autant, de nombreuses copies ont été jugées insuffisantes, pour plusieurs raisons, souvent cumulatives.

Sur la forme, la capacité du candidat à rédiger avec clarté et de façon structurée a été une condition nécessaire pour obtenir la moyenne à l'épreuve. Par ailleurs, de trop nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe ont été relevées.

Sur le fond, beaucoup de copies demeurent dans le registre de la description ou du commentaire superficiel d'actualités. Les copies énumérant les conséquences du réchauffement climatique sans analyse en lien avec le sujet ont été sanctionnées. L'effort de définition des termes du sujet et de compréhension de sa problématique est très souvent insuffisant, ne laissant apparaître aucune « tension » au cœur du sujet. De même, la majorité des copies, faute d'une analyse conceptuelle suffisante a plaqué sur la notion de « politique étrangère » celle de « relations internationales », parfois réduites au champ multilatéral. Les rapports entre politique étrangère et politique intérieure ont souvent été oubliés. Le caractère central, voire existentiel, que revêtent désormais les enjeux climatiques et environnementaux pour certains Etats méritait également d'être pris en compte.

Cette réduction de la problématique était souvent liée à un niveau de connaissances limité : sans qu'une liste de connaissances attendues ait été établie par les correcteurs, il paraissait difficile de traiter le sujet sans maîtriser certains jalons historiques majeurs. Sur ce point, de

nombreuses erreurs, y compris parmi de bonnes copies, ont été relevées : le jury ne saurait trop conseiller aux candidats d'éviter de donner des précisions factuelles s'ils ne sont pas certains de leur exactitude. De la même façon, il était difficile de traiter le sujet sans évoquer les enjeux liés au « développement durable » et leur influence sur les politiques étrangères des Etats – qu'ils soient dits « du Nord » ou « du Sud » – ou encore les dynamiques géopolitiques mondiales ou régionales.

Enfin, les derniers développements des copies, dans lesquels sont attendues des recommandations, se sont généralement révélés décevants. Les correcteurs invitent les candidats à faire l'effort de proposer, au moins pour une partie d'entre elles, des recommandations dépassant le simple appel à poursuivre des mesures déjà existantes et, si possible, des recommandations spécifiques à la politique étrangère française. Les copies qui témoignaient de cet effort ainsi que d'une assez bonne connaissance du ministère de l'Europe des affaires étrangères ont été valorisées.

Pour mémoire, les statistiques de l'épreuve :

- 121 copies
- Moyenne : 8,45 (note minimale : 1,75 – note maximale : 16)
- 26 copies ont obtenu une note inférieure à 5/20 ; 11 copies ont obtenu une note supérieure ou égale à 14/20

- **3 / Droit public**

L'épreuve optionnelle de droit public pour le concours de SAEO a été choisie par 29 candidats. Dans l'ensemble, ces candidats ont démontré de bonnes connaissances juridiques, puisque 65% des copies ont eu une note supérieure à 10 (20% ont obtenu une note supérieure à 15). Les meilleures copies (6 copies au-dessus de 15) ont associé des notions juridiques précises et une bonne organisation des connaissances, bien problématisées et utilisant les documents joints à bon escient. 20% des copies, qui ont eu une note inférieure à la moyenne, se sont contentées de reprendre les documents joints au sujet sans maîtriser les concepts juridiques. Dans l'ensemble, les candidats ont bien géré leur temps et sont parvenus à répondre à l'ensemble des 8 questions (seulement 3 copies non terminées, ce qui, pour deux d'entre elles, ne les a pas empêché d'avoir la moyenne).

- **4 / Economie**

En économie, le niveau des candidats est comme chaque année assez hétérogène. Au moins trois groupes ou types de copies peuvent être distingués.

Un premier groupe de copies peine à la fois à proposer des réponses étayées et à répondre à l'ensemble des questions dans le temps imparti. Très souvent, les premières questions font l'objet de réponses assez longues mais parfois peu précises ou structurées. Les réponses suivantes se font de plus en plus brèves et floues, jusqu'à une absence de réponse sur la ou les dernières questions. Ces copies ont reçu des notes très en dessous de la moyenne.

Un deuxième groupe de copies, correspondant aux notes autour de la médiane, propose généralement des réponses à la totalité ou quasi-totalité des questions, selon un format homogène traduisant un effort de professionnalisme dans la maîtrise du temps. De telles copies, qui obtiendraient probablement la moyenne dans le contexte d'un examen de

scolarité, peinent cependant à se distinguer dans celui d'un concours de recrutement. Une structure est la plupart du temps visible dans les réponses, avec des parties ou sous-parties. Le contenu présente cependant un ou plusieurs défauts majeurs : copies télégraphiques dans lesquelles l'exposé du plan tient quasiment lieu de réponse, pouvant à l'extrême ressembler à un brouillon davantage qu'à la copie rédigée ; paraphrase plus ou moins forte du dossier, avec une très faible présence d'éléments extérieurs au dossier précis qui témoigneraient d'une préparation sérieuse de l'épreuve (faits stylisés, éléments théoriques, politiques publiques) ; ton parfois journalistique ou polémique. En fonction de la présence et du dosage de ces défauts, les copies en question se rapprochent parfois de la moyenne mais ne passent pas la barre d'admissibilité.

Le troisième groupe est constitué par les copies atteignant et dépassant la moyenne. Pour ces copies, qui représentent environ un quart de l'ensemble, le dosage des qualités tend à remplacer celui des défauts. Les références précises extérieures au dossier sont fréquentes et introduites à bon escient. Si les copies atteignant la moyenne comportent généralement au moins un ou deux éléments extérieurs (par exemple, la mention de tel économiste connu) venant colorer chaque réponse, les meilleures copies sont en mesure, à l'intérieur de plans clairs et efficaces, d'appuyer quasiment chaque argument ou affirmation par des références à la fois actualisées dans le temps, ciblées par rapport au thème et précises dans leur maniement. A cet égard, quelques copies sont, au regard des contraintes spécifiques de l'épreuve - en particulier la variété des thèmes et le faible temps de réponse - réellement impressionnantes en ce qu'elles ont en outre su conserver une finesse d'analyse. De telles copies témoignent du niveau remarquable de certains candidats à ce concours. Dans ces cas, les correcteurs ont choisi d'appuyer par des notes élevées la promesse de très haut niveau intellectuel et de professionnalisme fournie par les candidats.

- **5 / Epreuve facultative de gestion des entreprises :**

Le jury constate que, d'année en année, les copies ne cessent de s'améliorer et que les dernières promotions comprennent bien l'exercice. Le niveau est élevé et on voit que les candidats lisent la presse économique et comprennent les grands concepts.

Mais le titre de l'épreuve est susceptible de décourager certains candidats : il ne s'agit pas de « gestion des entreprises », au sens où on pourrait l'attendre dans un cursus de gestion, mais d'un « dossier économique ». L'exercice consiste bien en une note sur dossier, portant sur l'économie et gestion des entreprises », et non d'une épreuve technique.

Les questions économiques sont indissociables de l'analyse géopolitique. L'expérience montre qu'en ambassade, les dossiers économiques sont très présents, qu'il s'agisse d'accès au marché, d'implantation des entreprises, d'appui à l'équipe de Business France, sur des salons, pour des événements à la résidence, ou des échanges avec les investisseurs. Pour des jeunes diplomates, comprendre ces enjeux, être capable d'écrire sur ceux-ci et s'intéresser à ces thématiques est absolument indispensable.

II /B - Epreuves de langues (admissibilité et admission)

Les épreuves de langues sont la marque du concours de SAEO. Une maîtrise suffisante de l'anglais et des langues choisies par le candidat est indispensable à la réussite au concours et

les notes inférieures à la moyenne sont éliminatoires autant à l'écrit qu'à l'oral. Cette année, on notera que de nombreux candidats ont eu une note éliminatoire à l'écrit ou à l'oral en anglais et pour la section Maghreb, Moyen-Orient – Afrique, en arabe littéral ; on relèvera en revanche l'excellente moyenne à l'oral des candidats ayant présenté les épreuves de russe (16 pour les six candidats internes et 17,50 pour les 3 externes) ou de japonais (16 pour le candidat interne et 16,25 pour les deux externes). Les 9 candidats du concours interne et les 14 candidats du concours externe qui avaient choisi de présenter une langue facultative, ont eu, à deux exceptions près pour l'espagnol, des notes bien au-dessus de la moyenne (de 13 à 17,50).

Le format choisi pour la plupart des binômes de jury doit être relevé : la constitution d'un jury composé d'un linguiste académique de haut niveau et d'un diplomate permet d'apprécier de manière fine la prestation des candidats, à la fois en termes linguistiques et d'expression dans un contexte professionnel.

On trouvera ci-après les comptes-rendus des jurys de langues.

- **1/ Anglais :**

Il convient d'insister sur l'importance d'une maîtrise suffisante de l'anglais au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères puisque l'usage de cette langue ne se cantonne pas aux zones anglo-saxonnes. L'anglais peut être nécessaire auprès d'organisations internationales, de postes bilatéraux avec une représentation de l'Union européenne dans le pays, ou tout simplement dans les échanges quotidiens. Les agents du ministère de tous niveaux peuvent être amenés à traiter des informations en anglais. On rappellera que le niveau C1 est souhaité dans cette langue, et qu'un nombre non négligeable de candidats ont reçu une note éliminatoire qui leur a barré l'admissibilité ou l'admission au concours.

Epreuve écrite :

Les deux sujets, de version (« *The need for European "strategic reconciliation"* ») comme de composition (« *What role for the BRICS on the global stage ?* »), ne présentaient pas de difficulté majeure sur le fond.

Les bonnes traductions ont été celles manifestant non seulement une compréhension fine de l'anglais ainsi qu'une certaine fidélité au texte source, mais aussi et peut-être surtout des qualités de rédaction en français. D'assez nombreux candidats font encore des fautes inadmissibles à ce niveau, que ce soit de grammaire, de syntaxe ou d'orthographe.

Les bonnes compositions étaient rédigées dans un anglais soigné et témoignaient d'une approche nuancée du sujet, grâce à un plan cohérent et des connaissances servant l'argumentation. Attention à la qualité et à la clarté de la langue (les fautes « de base », du type oublis de [s] à la 3^e personne du singulier, sont particulièrement à proscrire, grâce à une relecture attentive, barbarismes et/ou gallicismes également) et à la problématisation.

Epreuve orale :

Le format de l'épreuve permet un temps d'échanges suffisant pour évaluer les compétences des candidats, en élargissant les sujets à partir d'un texte donné.

Les consignes ont été globalement bien comprises. Toutefois, des disparités ont pu exister entre les prestations des candidats quant à la compréhension de la consigne de "commentaire d'un texte" : certains ont présenté un rapide résumé du texte, d'autres non, certains ont strictement commenté le texte, d'autres s'en sont écartés de manière significative. Certains

ont paraphrasé le texte sans réellement le commenter. Le temps consacré au commentaire par les candidats a pu varier également (de cinq à une quinzaine de minutes). L'absence d'annonce de plan de la part des candidats a pu rendre certains exposés difficiles à suivre. Les consignes quant aux attendus de l'épreuve mériteraient peut-être d'être davantage précisées.

Sur 39 candidats inscrits, 37 se sont présentés à l'épreuve. Les notes s'échelonnent de 7/20 à 20/20. 9 prestations se sont vues attribuer une note éliminatoire inférieure à 10/20, ce qui constitue un quart des candidats. 11 candidats ont atteint ou dépassé 15/20. Les candidats qui ont reçu une note éliminatoire ont présenté tout ou partie de ces lacunes : erreurs linguistiques élémentaires, manque de rigueur grammaticale, champ lexical restreint, trop de paraphrase du texte, mauvaise phonologie, traduction faible, gallicismes, manque d'analyse, réponses peu développées ou étayées, commentaire incomplet du texte, absence d'annonce de plan ou de structuration du commentaire, absence de restitution du texte, compréhension partielle du texte, de nombreuses fautes de langue qui peuvent gêner la compréhension du propos.

- **2/ Langues de spécialité :**

- **Arabe :**

Dans l'ensemble, le niveau d'arabe littéral des candidats est insuffisant. L'épreuve de traduction, notamment, exige un bon niveau en compréhension écrite et en expression orale pour bien restituer le sens du texte, qui a fait défaut à un grand nombre de candidats. Le jury a constaté une forte influence de l'arabe dialectal chez de nombreux candidats qui nuisait à leur expression en arabe littéral.

Les candidats sont encouragés à faire des lectures comparatives de textes en français et en arabe pour approfondir leurs connaissances de la langue et culture arabes pour pouvoir s'exprimer de manière naturelle et idiomatique.

- **Chinois :**

Les candidats ayant présenté le chinois étaient moins nombreux que lors des années précédentes. Si le niveau moyen était légèrement meilleur que par le passé – se rapprochant ainsi plus du niveau attendu –, cette année s'est aussi démarquée par une absence de candidats aux deux extrêmes de la courbe, avec moins de copies blanches, mais également aucune copie d'un excellent niveau.

Pour la partie composition :

- Sur le fond, le sujet portait sur les élections taiwanaises et, comme les années précédentes, celui-ci a permis de mettre en lumière une quasi absence de connaissances de la part de l'ensemble de candidats. Le sujet avait été choisi spécifiquement pour empêcher l'écueil récurrent identifié lors des années précédentes, à savoir l'analyse du sujet strictement sous les angles « émergence de la Chine » et « confrontation sino-américaine ». En conséquence, la réflexion présentée par les candidats était souvent superficielle, si ce n'est erronée, ce quel que soit le niveau de langue.
- Sur la forme, le niveau était dans l'ensemble meilleur que les années précédentes, avec un net recul du nombre de candidats ne maîtrisant pas les structures de base de la langue. Malgré cette progression bienvenue, on constate toujours que très peu de candidats n'arrivent réellement au niveau B2 souhaité pour un tel concours. Comme par le passé, le jury souhaite rappeler aux candidats que, à choisir, il est préférable de se limiter à un style composé de phrases simples, mais dont la structure est maîtrisée, que de s'embarquer dans des structures complexes, souvent erronées, et rendant le texte incompréhensible.

Pour la partie traduction :

Plus facile que les années précédentes, le texte a été dans l'ensemble mieux compris, bien que certains candidats continuent à être confrontés à des problèmes de compréhension récurrents et déjà mentionnés dans les précédents rapports de jury (difficulté à identifier le sujet et/ou le verbe dans une phrase chinoise, mauvaise maîtrise de la ponctuation, etc.). Beaucoup de copies souffrent également d'une sur-traduction, les candidats s'engageant dans un exercice d'explication du texte plutôt que de retransmission de son sens. Ce phénomène touche particulièrement les copies présentant un bon niveau sur la partie composition, ce qui est dommage car impacte négativement leur note finale.

Pour l'épreuve orale :

Reflétant le constat fait à l'écrit, le niveau à l'oral est en moyenne légèrement supérieur aux années précédentes, mais plus ramassé et toujours en-dessous du niveau attendu, avec seulement une candidate se démarquant pour son excellent niveau et son opérationnalité dans la langue.

Si les textes étaient dans l'ensemble bien compris, l'analyse du sujet était souvent limitée. Les candidats ont continué à présenter une connaissance limitée des sujets de la zone concernée, et beaucoup de candidats répétaient des arguments et/ou du vocabulaire que l'on retrouve traditionnellement dans les médias d'État chinois, trahissant un appui quasiment exclusif sur ces sources pour préparer le concours, et entraînant de fait un aveuglement partiel et un manque de recul sur les enjeux concernés. Faisant écho aux inquiétudes déjà mentionnées les années précédentes, trop de candidats se sont montrés incapables d'identifier les éléments relevant de la propagande chinoise.

En termes de prononciation – marqueur permettant de distinguer clairement entre un niveau moyen et excellent –, plusieurs candidats ont démontré de réels efforts et une plus grande maîtrise des tons.

- **Hébreu :**

Étant donné le nombre réduit de candidats, tout particulièrement à l'oral, il est parfois difficile de tirer des conclusions générales sur les performances en vue des épreuves futures. Pour les épreuves orales, le jury suggère aux futurs candidats de simuler autant que possible la situation de l'épreuve afin de mieux gérer le niveau de stress, ce qui leur permettra d'exprimer plus efficacement leurs connaissances sur le sujet.

Globalement, les candidats ont montré un bon niveau en hébreu, avec des performances variées selon les critères évalués.

- **Hindi :**

Trois candidats ont participé au concours de SAEO, deux en externe et un en interne. Comme les années précédentes, leur niveau était très variable. Le texte à traduire portait sur la baisse de la pauvreté en Inde concomitante à la hausse des inégalités. Pour la composition, les candidats devaient s'exprimer sur la notion de démocratie en Inde. Un des candidats a rendu une copie blanche pour la traduction et sa composition contenait de nombreuses fautes de grammaire et d'orthographe. Par ailleurs, il n'était pas en mesure d'exprimer ses opinions de manière suffisamment nuancée. Le deuxième a juste réussi à obtenir la moyenne. Sa composition révélait sa familiarité avec le contexte politique indien mais contenait de très nombreuses fautes. Sa traduction présentait de nombreux contre-sens et des tournures de phrases inappropriées en français. Bref, les copies de ces deux candidats révèlent une

préparation insuffisante. Le troisième candidat (en interne) en revanche a fait un bon travail ; il s'est très bien exprimé en hindi et en français et son discours était pertinent et bien structuré.

- **Japonais :**

Pour l'écrit, 17 copies ont été rendues : la plupart sont moyennes. Plusieurs candidats (4) ont été pris par le temps. 4 copies blanches et des traductions incomplètes ont été rendues. Certaines compositions sont plus courtes que le nombre de mots annoncé. 4 très bonnes copies. Le jury a relevé des contre sens et faux sens en traduction, sources de malentendus.

3 candidats présentaient l'épreuve orale : 2 très bons et un au niveau correct, qui a su s'adapter.

- **Persan :**

Les candidats ont fait preuve d'un niveau variable, notamment lors de la composition. Sur ce dernier exercice, les membres du jury rappellent qu'il s'agit d'une épreuve relevant du registre écrit, et non oral de la langue persane, y compris en matière d'orthographe. De trop nombreux candidats confondent encore ces deux registres de langue, qui sont une spécificité du persan.

- **Russe :**

Le niveau de préparation des candidats a été très satisfaisant. La plupart des candidats ont démontré leur aptitude à aller à l'essentiel, tout en démontrant leurs connaissances linguistiques. Les problématiques posées par les sujets ont été bien exploitées. Les candidats qui ont obtenu les meilleures notes ont su convaincre le jury de leur capacité d'exprimer leurs idées, à l'écrit comme à l'oral de manière synthétique et argumentée.

- **Swahili :**

En swahili, le niveau des candidats était généralement bon, malgré des notes inégales, et témoigne d'un investissement notable dans l'apprentissage de cette langue, qui doit être souligné et encouragé. Les meilleurs candidats étaient ceux dont la maîtrise du vocabulaire de la presse et des tournures formelles permettait une argumentation claire et nuancée. Leur composition évitait les phrases inutilement longues et complexes, qui peuvent mener à des contre-sens, et adoptait une structure claire, avec des parties répondant au sujet. Une attention particulière était portée à la grammaire, notamment les temps, accords de classe et infixes relatifs. Les meilleures copies employaient un swahili idiomatique, tranchant avec l'impression d'une traduction littérale du français. S'agissant de la traduction, les candidats sont invités à se focaliser sur la grammaire, afin de repérer les subtilités de sens qui sont parfois occultées dans les copies (passif, temps, mode, compléments). S'il est important d'éviter les traductions littérales, la priorité est d'éviter les contre-sens et les non-sens.

A l'oral, les candidats étaient bons, voire très bons. Il est conseillé aux candidats admissibles de procéder par phrases simples et efficaces, prononcées à rythme posé, afin d'assurer une bonne compréhension. L'accentuation de l'avant-dernière syllabe des mots permet d'assurer une meilleure prononciation et justesse. L'apprentissage des termes techniques de base pour décrire un texte (paragraphe, ligne, titre, auteur, journal) est conseillé, afin d'interagir avec le jury. Pour atteindre un très bon niveau, il est conseillé aux candidats de s'immerger dans les productions swahiliphones.

- **Turc :**

Huit candidats avaient choisi le turc comme seconde langue obligatoire pour le concours SAE-O, section Europe Orientale / Asie centrale.

Le niveau était tout juste moyen, pour ne pas dire décevant. La moitié des candidats a eu une note éliminatoire, notamment du fait d'un niveau de langue bien inférieur à celui attendu pour ce concours (B2), lequel a conduit à des compositions très/trop courtes et peu structurées sur la forme, avec un vocabulaire peu diversifié et un argumentaire trop pauvre sur le fond ; les lacunes linguistiques ont aussi été à l'origine de traductions incomplètes, émaillées de faux-sens, voire, ce qui peut être plus préoccupant pour nous tous, un problème de correction du français, avec de trop nombreuses fautes d'orthographe et de grammaire dans notre propre langue.

Les candidats ont manifestement des connaissances sur le pays. Toutefois, il s'agit d'une épreuve de langue éliminatoire. Sa préparation mérite un investissement important. Un suivi de l'actualité du pays et des lectures personnelles sont indispensables pour se familiariser au mieux avec certaines « subtilités » de la langue turque. Par ailleurs, les candidats doivent garder à l'esprit que le soin apporté à la présentation de la copie (parties aérées, absence de ratures, caractères lisibles...) est toujours apprécié.

Une seule candidate ayant présenté le turc a été déclarée admissible. Sa prestation à l'oral a été remarquable. Elle a été déclarée admise.

III- C - Epreuves d'admission

1 / Questions européennes :

L'épreuve de questions européennes a été bien appréhendée par les candidates et candidats, qui ont en majorité tenté de mettre en perspective les sujets proposés. La capacité à montrer les enjeux et problématiques au sens large, comme la réflexion et l'analyse, ont été valorisées. La connaissance pratique des institutions européennes et du fonctionnement de l'Union constituait un apport appréciable pour une partie des candidates et candidats. Toutefois, certaines prestations se sont avérées trop justes, soit par manque de connaissances ou par uniformité des références, soit par absence de regard critique sur des éléments provenant parfois uniquement de connaissances livresques. L'aisance à l'oral de la majorité des candidates et candidats a été appréciée.

2 / Entretien avec le jury :

L'épreuve d'entretien avec le jury consistait en une présentation de dix minutes, suivie de questions permettant d'apprécier les aptitudes, personnalité et motivations du candidat. La plupart des candidats ont respecté cette durée.

La présentation :

- Concours interne :

L'arrêté du 31 décembre 2010 relatif à l'organisation du concours prévoit que l'entretien avec le jury a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle.

Le jury disposait du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Par conséquent, les candidats qui ont le mieux réussi l'épreuve sont ceux qui ont su se détacher du RAEP, éviter la description purement chronologique de leur parcours professionnel mais qui ont, au contraire, su dégager les lignes forces de leurs expériences.

L'exposé des motivations, tant dans le RAEP que lors de l'entretien avec le jury, est un exercice difficile. Les motivations présentées ont souvent eu un caractère standardisé. Trop de candidats se sont contentés d'énumérer les postes auxquels ils aspiraient ou les directions dans lesquelles ils souhaiteraient travailler. Les candidats retenus se sont distingués par leur capacité à introduire de la hauteur et à mettre en lumière un véritable projet professionnel.

- Concours externe :

A la différence du concours interne, le point de départ de l'entretien avec le jury pour les candidats du concours externe est un exposé sur une question tirée au sort, pour laquelle le candidat dispose de dix minutes de préparation. Un candidat a renoncé à présenter l'épreuve à la lecture du sujet tiré au sort et un autre candidat a commencé l'entretien en indiquant qu'il n'avait pas réussi à préparer un exposé, le sujet ne l'ayant pas inspiré.

De manière générale, trop de candidats ont eu une approche historique de la question posée, qui a occupé une grande partie de leur exposé, au détriment d'une approche analytique permettant au jury d'évaluer une capacité de réflexion et d'articulation de la pensée.

- L'échange avec le jury :

Qu'il s'agisse du concours interne ou du concours externe, l'entretien avec le jury s'est poursuivi par des questions de différents types. Dans un premier temps, le jury a cherché à approfondir des points tirés de l'exposé des candidats, puis il a posé des questions et soumis aux candidats des mises en situation destinées à évaluer leurs capacités de projection dans leurs futures fonctions, d'analyse des questions internationales et géopolitiques, ainsi que leur aptitude à affronter des situations imprévues.

S'il ne s'agit pas d'un exercice de culture générale, il n'en demeure pas moins qu'il est attendu des candidats la maîtrise du cadre de leur futur environnement professionnel : cadre administratif et réglementaire de l'administration de l'Etat et de ses opérateurs, droit de la fonction publique, actualité internationale, fonctionnement du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, connaissances approfondies sur la zone géographique de spécialité, notamment. Sur ce dernier point, on peut regretter que, pour plusieurs candidats, la connaissance de la langue ne se soit pas accompagnée d'une connaissance précise de la culture de la zone géographique pour laquelle ils candidataient et dans laquelle ils seront affectés en priorité, voire, dans quelques cas, d'une motivation pour y travailler.

De manière générale, le jury a considéré que la préparation des épreuves de langues nécessite de prêter une attention particulière à tous leurs aspects, tant sur le plan linguistique que dans les dimensions culturelles et politiques actuelles, sur lesquelles il a parfois constaté d'importantes lacunes chez certains candidats.

En conclusion,

En 2024, la moyenne générale des candidats est restée dans la courbe des moyennes des dernières années, mais dans son point bas, en raison de résultats plutôt décevants, à l'écrit pour les épreuves de questions internationales et d'économie notamment, à l'oral, pour l'épreuve d'entretien. Le droit public et les affaires européennes, bien que parfois jugés très difficiles en raison de leur technicité ont enregistré de meilleurs résultats, comme l'épreuve facultative de gestion des entreprises.

Les épreuves de langues, à l'exception notable de l'anglais et de l'arabe littéral ont plutôt été réussies par les candidats qui s'y étaient manifestement bien préparés.

Les défauts fréquemment relevés dans les matières à la moyenne la plus basse tiennent à la pauvreté ou à la standardisation des analyses. Trop souvent, à l'écrit les candidats se sont accrochés à des connaissances historiques ou d'actualité éparses, sans montrer aux jurys leurs qualités d'analyse personnelle, structurée, et sans propositions opérationnelles.

Si candidates et candidats ont souvent bien géré le stress à l'oral, et s'ils ont le plus souvent gagné des points dans leurs langues de spécialité et dans l'épreuve de questions européennes pour laquelle ils s'étaient bien préparés, un quart n'a pas passé la barre de l'anglais, et l'épreuve d'entretien aura été décevante pour un nombre non négligeable d'entre eux comme en témoigne la moyenne, assez basse.

Pour cette dernière épreuve, certains candidats ont été handicapés par un excès de prudence devant les questions posées ou devant des mises en situation qui pouvaient les surprendre, mais qui, pourtant dénuées des pièges qu'ils semblaient redouter, les ont conduits à présenter des réponses toutes faites, impersonnelles, et, s'agissant plus particulièrement des questions portant sur des thématiques de ressources humaines, rarement fondées sur leur expérience pour les internes, ou sur les observations qu'ils avaient pu faire au cours de leurs stages, pour les externes. Ces derniers ont parfois oublié lors de ces mises en situation, le collectif dans lequel ils allaient être insérés et réagi comme le feraient des professionnels en autonomie complète, comme en profession libérale. Certains, mal conseillés pendant leur préparation, ont aussi embarrassé le jury par une affirmation de soi manquant de nuance et par l'énumération de compétences qu'il aurait préféré constater au travers de leurs réponses aux questions.

Pour ce concours difficile, car il mobilise à la fois des compétences de juriste, de linguiste, de spécialiste des relations internationales et de relations publiques, les candidats qui ont le mieux réussi témoignaient d'une solide préparation dans toutes les disciplines et avaient su extraire du socle de connaissances acquises les éléments d'une réflexion personnelle adaptée au métier auquel ils aspirent, métier particulier, aux parcours très divers, plein de contraintes professionnelles, personnelles et familiales auxquelles ils avaient aussi réfléchi.

Madame Maryse BOSSIÈRE



Présidente du jury